

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36<sup>e</sup> année – N° 31 – Mercredi 3 septembre 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Département de la Formation,  
de la Culture et des Sports

### Arrêté portant sur l'avenir de la classe de laborantin-e-s- CFC au sein de la division technique

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports,

vu l'ordonnance fédérale du 25 juillet 2007 sur la formation professionnelle initiale de laborantin-e avec certificat fédéral de capacité (CFC)<sup>1</sup>,

vu l'article 7, alinéa 2, de la loi du 24 mai 2006 sur l'organisation de l'enseignement et de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire<sup>2</sup>,

considérant le préavis favorable des milieux professionnels concernés,

arrête:

**Article premier** <sup>1</sup> La classe de laborantin-e-s CFC est maintenue à la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) pour une durée de trois ans à partir de la rentrée scolaire 2015.

<sup>2</sup> Les cours interentreprises sont également organisés par la division technique du CEJEF.

**Art. 2** Les dépenses entraînées par le maintien de cette classe sont imputées aux comptes de la division technique du CEJEF.

**Art. 3** Un premier bilan sera établi conjointement entre le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et la direction générale du CEJEF à la rentrée scolaire 2015 et un second au terme de l'année scolaire 2016/2017 à l'attention du Département de la Formation, de la Culture et des Sports afin de vérifier la pertinence de cette filière. Les partenaires concernés seront systématiquement informés des décisions prises.

**Art. 4** Si l'effectif de 10 apprenti-e-s, dont au moins trois en orientation biologie, n'est pas atteint à la rentrée scolaire d'août 2015 il est d'ores et déjà décidé que les nouveaux/elles apprenti-e-s laborantin-e-s CFC qui débiteront leur formation à partir de la rentrée

scolaire 2016 fréquenteront les cours professionnels à l'extérieur du canton.

**Art. 5** <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 25 août 2014

La ministre de la Formation, de la Culture et des Sports: Elisabeth Baume-Schneider

<sup>1</sup> RS 412.101.220.58

<sup>2</sup> RSJU 412.01

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 18

**Commune: Haute-Sorne / Localité: Bassecourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Motif: Marché Forain / Foire d'automne**

**Tronçon: Traversée du village**

**Rue du Colonel Hoffmeyer (carrefour rue du Jura) à la rue Abbé-Monnin (secteur gare)**

**Durée: Le 6 septembre 2014 de 06h00 h et 20h00**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 23 juillet 2014

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal: J. Ph. Chollet

Service du développement territorial  
Section de l'énergie

### Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

#### Mise à l'enquête publique

**Commune:** 2922 Courchavon

**Requérante:** BKW Energie SA, 2800 Delémont

**Projet:** S-1670351: Station transformatrice Mormont  
L-2020292: Ligne souterraine 16kV pour la station  
Mormont

**Coordonnées:** S-1670351: 569842 / 254385  
L-2020292: de 560848 / 254390 à 569842 / 254385

BKW Energie SA, 2800 Delémont, projette le remplacement de la station transformatrice «Mormont» avec modification de la ligne 16kV d'alimentation concernée.

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

**Le dossier complet avec plan de situation est mis à l'enquête publique dans la commune de Courchavon du 3 septembre au 2 octobre 2014.**

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition au-près de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection Fédérale des Installations à Courant Fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projet  
Chemin de Mornex 3  
1003 Lausanne

Delémont, le 3 septembre 2014

Service du développement territorial

Office de la culture

### Bourse et Atelier d'artiste à Paris

#### Mise au concours

L'Office de la culture de la République et Canton du Jura met au concours une bourse d'artiste pour un séjour à la Cité internationale des Arts, à Paris, durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

La bourse comprend la mise à disposition d'un atelier ainsi qu'une aide financière permettant de compenser la plus-value du coût de la vie à Paris et de préserver les acquis de l'artiste en Suisse.

Le concours est ouvert aux artistes professionnel-le-s jurassien-ne-s qui s'expriment dans l'un des domaines artistiques suivants: peinture, dessin, sculpture, installations, gravure, photographie, vidéo et images numériques, performances, musique, littérature, danse, théâtre et arts de la rue.

Les dossiers de postulation et le matériel sont à adresser **jusqu'au 15 octobre 2014** inclus à :

République et Canton du Jura  
Office de la culture  
Délégué aux affaires culturelles  
Hôtel des Halles - CP 64  
2900 Porrentruy 2

L'Office de la culture répondra à toute question au 032 420 84 00 ou à l'adresse [secr.occ@jura.ch](mailto:secr.occ@jura.ch)

ECA Jura

Etablissement cantonal d'assurance immobilière  
et de prévention

### Nomination de 5 instructeurs pour le service de défense contre l'incendie et de secours

Par décision, l'ECA Jura a nommé :

instructeur pour le service de défense contre l'incendie et de secours:

- M. Aschwanden Yane, 1982, Delémont;
- M. Barth Julien, 1984, Delémont;
- M. Bessire Laurent, 1977, Courgenay;
- M. Frein Raphaël, 1973, Delémont;
- M. Frésard Silver, 1977, Les Bois;

Saignelégier, le 27 août 2014

ECA Jura

### Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

#### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2014, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au président de la Commission des examens de notaire, Tribunal cantonal, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 3 octobre 2014** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour la première partie des examens et Fr. 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 27 octobre 2014. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 29 octobre 2014 et vendredi 31 octobre 2014. Les épreuves orales se dérouleront le mercredi 10 décembre 2014.

Porrentruy, le 27 août 2014

Le président de la Commission  
des examens de notaire: M<sup>e</sup> Vincent Gobat

Tribunal cantonal

#### Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2014, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 3 octobre 2014** au plus tard.

---

Dans le même délai, un émolument de Fr. 300.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 27 octobre, le mercredi 29 octobre et le vendredi 31 octobre 2014. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 5 décembre 2014. L'épreuve de plaidoirie est fixée au vendredi 12 décembre 2014 et la remise des brevets au jeudi 18 décembre 2014.

Porrentruy, le 27 août 2014

Le président de la Commission des examens d'avocat:  
Pierre Broglin

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### La Baroche

#### Entrée en vigueur du règlement d'impôt et des modifications apportées au règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel

Le règlement et les modifications susmentionnés, adoptés par l'Assemblée communale de La Baroche le 12 mai 2014, ont été approuvés par le Service des communes le 26 juin 2014.

Réuni en séance du 7 juillet 2014, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

La Baroche, le 30 août 2014

Le Conseil communal

### Basse-Allaine

#### Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Basse-Allaine le 27 mai 2014, a été approuvé par le Service des communes le 10 juillet 2014.

Réuni en séance du 28 août 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Basse-Allaine, le 29 août 2014

Le Conseil communal

### Boécourt

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 26 août 2014, le plan suivant:

Périmètre réservé PXa, au sens de l'art 27 LAT et 75 LCAT

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Boécourt, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Conseil communal

### Boécourt

#### Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 26 août 2014, le plan et prescriptions suivants:

Modification du plan spécial «Le Chênois – Es Longennes II»

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boécourt, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Conseil communal

### Châtillon - Courrendlin

#### Restriction à la circulation

##### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu les décisions du Conseil communal de Châtillon du 28 avril 2014 et du Conseil communal de Courrendlin du 5 mai 2014, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures prévoise favorablement les restrictions suivantes:

##### Route communale Châtillon - Courrendlin

- Pose de la plaquette complémentaire «Transports publics et riverains autorisés» sous le signal existant 2.16 «Poids maxi 3,5 tonnes» à chaque extrémité de la route.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Châtillon - Courrendlin, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Les Conseils communaux

### Courtételle

#### Restriction de circulation

##### Route communale: Axe Courtételle - La Communance (Rue de l'Avenir)

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la commune de Courtételle informe les usagers que la rue de l'Avenir sera fermée temporairement à tout trafic à la hauteur du pont du ruisseau de Châtillon, comme précisé ci-après:

**Motif: Travaux à l'Est et à l'Ouest du pont du ruisseau de Châtillon dans le cadre du réaménagement de la rue.**

**Durée: du 8 septembre au 19 septembre 2014.**

Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation routière temporaire qui sera mise en place.

Courtételle, septembre 2014

Le Conseil communal

### Delémont

#### Arrêtés du Conseil de Ville du 25 août 2014

##### Tractandum N° 16/2014

Les comptes 2013 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion sont acceptés.

##### Tractandum N° 17/2014

Le crédit supplémentaire de Fr. 231'000.– sur le crédit-cadre 2012-2016 pour l'entretien des bâtiments communaux est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 6 octobre 2014.

Le Conseil de ville

**Delémont****Convocation du corps électoral**

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les vendredi 26 septembre 2014, samedi 27 septembre 2014 et dimanche 28 septembre 2014 à l'effet de se prononcer sur les questions suivantes :

Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville :

Le crédit de Fr. 500'000.– pour le réaménagement et l'extension du parking situé sur la parcelle N° 5189, propriété de la Municipalité de Delémont.

Les opérations de vote auront lieu aux heures suivantes :

**Hall du Collège (Avenue de la Gare 7) - Hall de l'Hôtel de Ville (Place de la Liberté 1)**

Vendredi 26 septembre 2014, de 17h00 à 19h00; samedi 27 septembre 2014, de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00; dimanche 28 septembre 2014, de 10h00 à 12h00.

Les pièces relatives à cet objet sont déposées à la Chancellerie communale. Le dossier de permis de construire peut être consulté auprès du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont, le 28 août 2014

Le Conseil communal

**Delémont****Entrée en vigueur de l'arrêté fixant le tarif de l'électricité**

L'arrêté communal susmentionné, adopté par le Conseil communal de Delémont le 30 juin 2014, a été approuvé par le Service des communes le 26 août 2014.

Réuni en séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'arrêté ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal :

Le président : Pierre Kohler

La chancelière : Edith Cuttat Gyger

**Lajoux****Assemblée communale ordinaire, jeudi 11 septembre 2014, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2014
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.– destiné au financement de l'assainissement de l'écoulement des eaux de surface dans le secteur Nord/Ouest de Fornet; financement par un emprunt bancaire et d'éventuelles subventions.  
Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'250'000.– destiné au financement de la viabilisation de la nouvelle zone à bâtir et à la réfection totale de la route au lieu-dit Crât des Oiseaux; financement par un emprunt bancaire, la vente de terrain et d'éventuelles subventions.

Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

4. Discuter et approuver les comptes 2013; approuver les dépassements budgétaires.
5. Nomination de deux membres à la commission d'école du Cercle scolaire de La Courtine.
6. Divers et imprévus

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal, sur le site internet *lajoux.ch* et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Lajoux, le 29 août 2014

Le Conseil communal

**Porrentruy****Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement bourgeois susmentionné, adopté par l'Assemblée bourgeoise de Porrentruy le 29 avril 2014, a été approuvé par le Gouvernement le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Réuni en séance du 25 août 2014, le Conseil bourgeois a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat bourgeois.

Le Conseil bourgeois

**Rocourt****Assemblée communale extraordinaire, mercredi 17 septembre 2014, à 20h15, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Lecteur et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2014.
2. Adopter le Plan d'aménagement local (PAL) révisé comprenant :
  - le plan de zones;
  - le règlement communal sur les constructions;
  - le plan des dangers naturels.
3. Divers et imprévus.

Rocourt, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Conseil communal

**Soyhières****Entrée en vigueur du règlement d'impôt**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Soyhières le 17 juin 2014, a été approuvé par le Service des communes, le 19 août 2014.

Réuni en séance du 25 août 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

**Vellerat****Entrée en vigueur du règlement d'impôt**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Vellerat le 26 juin 2014, a été approuvé par le Service des communes le 19 août 2014.

Réuni en séance du 25 août 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Vellerat, le 25 août 2014

Le Conseil communal

**Avis de construction****Courgenay**

Requérants: Berdat Roland et Pape Berdat Rose-Marie, Sur-les-Pins 41, Courgenay. Auteur du projet: Berdat Roland et Pape Berdat Rose-Marie, Sur-les-Pins 41, Courgenay.

Projet: couvert pour voiture, sur la parcelle N° 1023 (surface 615 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sur-les-Pins ». Zone d'affectation: HA.

Dimensions de l'annexe: longueur 5 m 20, largeur 5 m 20, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: structure bois. Façades: filet brise-vent brun s/2 faces. Toit plat – étanchéité bitumineuse bicouche.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 octobre 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 28 août 2014

Le Conseil communal

**Develier**

Requérante: Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier. Auteur du projet: Bitusag SA, Case postale 6, 2855 Glovelier.

Projet: réfection de chemins agricoles avec un enduit superficiel bi-couche, sur les parcelles N°s 3141 (surface 1860 m<sup>2</sup>) et 3 (surface 2500 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit « Prés Mais » et au chemin de Bassecourt. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions du chemin de la parcelle N° 3141: longueur 620 m. Dimensions du chemin de la parcelle N° 3: longueur 680 m.

Genre de construction: gravier concassé, enduit Styrelf avec gravillons.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 octobre 2014 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 28 août 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Bassecourt**

Requérant: Efteor SA, Rue St-Hubert 38, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Architecture Sàrl, Rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un bâtiment industriel pour la fabrication de boîtes de montres et réduit extérieur, sur la parcelle N° 3587 (surface 4754 m<sup>2</sup>), sise à l'Espace industriel. Zone de construction: Zone d'artisanat AA. Plan spécial: Zone industrielle.

Dimensions principales: longueur 40 m 24, largeur 22 m 20, hauteur 11 m. Dimensions du réduit: longueur 4 m 96, largeur 2 m 71, hauteur 3 m.

Dérogation requise: Art. 9 des prescriptions du Plan spécial « Zone Industrielle » / hauteur.

Genre de construction: murs extérieurs: cassette métallique isolée, doublage en isolation, voile, double-peau grillagée. Façades: résille métallique de couleur Eloxé or. Toit plat, béton armé de couleur grise. Chauffage: chaudière à gaz propane.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 3 octobre 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Courfaivre**

Requérants: Madame et Monsieur Schouller Fabienne et Patrick, Déridez 1, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et cabane de jardin, sur la parcelle N° 3395 (surface: 520 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Le Bruye ». Zone de construction: Zone d'habitation H2a.

Dimensions principales: longueur 12 m 20, largeur 8 m 90, hauteur 6 m 02. Dimensions du couvert à voitures: longueur 7 m 05, largeur 5 m 56, hauteur 2 m 70. Dimensions de la cabane de jardin: longueur 3 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 50.

Dérogation requise: Plan spécial « Le Bruye ».

Genre de construction: murs extérieurs: crépi, béton visible. Façades: crépi, béton visible de couleur blanc + gris foncé (béton visible). Couverture: graviers de couleur grise. Chauffage: pompe à chaleur air-eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 3 octobre 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 30 août 2014

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Glovelier**

Requérant: Orange Communications SA, Rue de Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Amodus SA, Chemin du Petit-Fion 29, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Projet: changement des antennes sur une station de base de téléphonie mobile, sur la parcelle N° 2195 (surface: 934 m<sup>2</sup>), sise au chemin de la Djennie, lieu-dit « Brades ». Zone de construction: Zone agricole.

Dimensions: inchangées.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 3 octobre 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Conseil communal

**journalofficiel@pressor.ch**

**Saignelégier**

Requérants: Prince Stéphanie et Sébastien, Rue du Vieux-Moulin 15, 2852 Courtételle. Auteur du projet: whg.architectes Sàrl, Rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Projet: maison familiale avec garage / local technique / réduit en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1236 (surface 756 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Alisiers. Zone d'affectation: Habitation HA, plan spécial « La Combe ».

Dimensions principales: longueur 12 m 94, largeur 7 m 12, hauteur 5 m 38, hauteur totale 6 m 35. Dimensions des annexes: longueur 9 m 62, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 15, hauteur totale 2 m 15.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, isolation. Façades: crépissage de teinte blanche et gris anthracite. Couverture: ardoises de couleur gris anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 octobre 2014 au secrétariat communal de Saignelégier, 2350 Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 29 août 2014

Le Conseil communal

**Saulcy**

Requérant: Orange Communications SA, Rue de Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Alpine-Energie Schweiz AG, Bifang 18, 4665 Oftringen.

Projet: extension du service de la station de base de téléphonie mobile, sur la parcelle N° 1074 (surface 269 m<sup>2</sup>), sise à la rue de l'Église. Zone d'affectation: Utilité publique UAa.

Genre de construction: antennes supplémentaires à l'intérieur du clocher de l'église.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3.10.2014 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Le Conseil communal

**Val Terbi / Vermes**

Requérant: Aranka Von Känel, Derrière l'Essert 24U, 2829 Vermes. Auteur du projet: Innprotech AG, Aargauerstrasse, 6285 Hitzkirch.

Projet: installation de 2 micro stations de traitement des eaux usées avec puits d'infiltration pour les bâtiments 24U et 24R, sur les parcelles N°s 226 (surface 1718 m<sup>2</sup>) et 822 (surface 878 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit « Derrière l'Essert ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales (2x): longueur 4 m 20, largeur 1 m 75.

Genre de construction: constructions souterraines.

Dérogation requise: dérogation article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 septembre 2014 au secrétariat communal de Val Terbi, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 26 août 2014

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite du titulaire, le Département de l'Environnement et de l'Équipement met au concours le poste de

### **Chef-fe du Service des infrastructures**

**Mission:** En qualité de chef-fe, vous dirigez le Service dans le cadre des directives gouvernementales et des missions attribuées par la législation. Vous avez la charge du développement et la maintenance des infrastructures bâties du Canton du Jura ainsi que de l'exploitation de l'A16. En étroite collaboration avec le chef du Département, vous établissez la planification à long terme des travaux. Vous assurez la conduite et la coordination des 4 sections et des services généraux de l'unité administrative. Vous motivez les équipes de collaborateur-trice-s dans l'exécution de leurs tâches, contrôlez l'élaboration des budgets des différentes activités du Service et participez à leurs négociations avec les Services financiers cantonaux. Vous représentez et défendez les intérêts du Canton dans les organismes intercantonaux et auprès des instances fédérales.

**Exigences:** Diplôme d'ingénieur-e ou d'architecte EPF ou équivalent, formation complémentaire en gestion administrative publique. Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dont au minimum 5 ans dans une fonction à responsabilité et la gestion de projets complexes. Bonnes connaissances de l'allemand, maîtrise des outils informatiques usuels.

**Traitement:** Classe 25.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Philippe Receveur, Ministre de l'Environnement et de l'Équipement, tél. 032/420 53 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du Service des infrastructures », jusqu'au 26 septembre 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de la réorganisation de son secrétariat, le Service juridique met au concours un poste d'

### **Agent-e administratif-ve (100%)**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Vous assurez principalement les tâches administratives liées aux affaires entrantes et sortantes du Service juridique (notamment l'enregistrement, le suivi et le classement des dossiers, la tenue de l'échéancier, la notification d'actes, le traitement de la correspondance, la rédaction et la mise en forme de divers documents, la participation à la mise à jour des textes législatifs, les renseignements téléphoniques). Vous assumez également certaines tâches particulières dans le domaine de l'exécution des peines et mesures (par exemple, gestion des objets saisis, audition de personnes condamnées, exécution du travail d'intérêt général, etc.

**Exigences:** CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Des connaissances de l'allemand et de l'anglais sont un atout, de même qu'un bon sens de l'organisation, une grande discrétion et une parfaite maîtrise de l'orthographe. Capacité à travailler de manière autonome.

**Traitement:** Classe 9.

**Entrée en fonction:** à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>e</sup> Romain Marchand, chef du Service juridique, tél. 032/420 56 30, courriel: [secre.jur@jura.ch](mailto:secre.jur@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ve JUR », jusqu'au 10 septembre 2014.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



recherche un(e)

### Inspecteur(trice) cantonal(e) des sapeurs-pompiers

dont les principales missions consistent à soutenir l'organisation et contrôler le fonctionnement des sapeurs-pompiers (SP) du Canton du Jura.

Pour ce faire, il (elle)

- développe et soutient la mise en œuvre d'une doctrine d'intervention commune au niveau du canton;
- oriente et appuie les régions dans leur organisation opérationnelle et leur fonctionnement;
- promeut et stimule les collaborations entre les régions;
- coordonne la politique de renforts SP entre les régions et avec les autres partenaires lors d'événements majeurs;
- gère les inspections des organes SP;
- contrôle et impose l'application des dispositions légales et réglementaires;
- assure une veille technique en vue de l'évolution des moyens et de la formation des SP;
- représente et défend les intérêts de l'ECA JURA et des SP auprès de différentes instances cantonales et supracantonales.

Nous vous offrons un poste combinant autonomie et responsabilités, au sein d'un établissement dont les prestations en constante évolution sont reconnues et appréciées.

#### Si vous êtes prêt(e) à assumer des responsabilités de planification, de gestion, de coordination et de supervision et que

- vous êtes titulaire d'un CFC, d'une formation équivalente ou supérieure;
- vous êtes au bénéfice d'une formation étendue de sapeur-pompier et avez au minimum 10 ans d'activité en intervention dans différentes missions de secours;
- vous avez une bonne connaissance du domaine de l'instruction SP;
- vous avez des connaissances techniques et de management, idéalement dans le domaine SP; une expérience au sein d'un état-major SP est un atout supplémentaire;
- vous avez des capacités rédactionnelles et pouvez justifier d'une bonne maîtrise des outils informatiques et de connaissances de l'allemand;
- vous avez de bonnes aptitudes de négociateur;
- vous êtes flexible dans vos horaires et vous appréciez le travail sur le terrain;
- vous êtes disponible, si possible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

envoyez votre dossier complet jusqu'au vendredi 22 septembre 2014 à: ECA JURA, Postulation, Case postale 371, 2350 Saignelégier ou par courrier électronique à: [francois-xavier.boillat@eca-jura.ch](mailto:francois-xavier.boillat@eca-jura.ch)

Traitement: Classe 17 de l'échelle de traitement de la République et Canton du Jura. Affiliation à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone auprès de Monsieur François-Xavier Boillat, Directeur, au N° 032 952 18 40 ou par courrier électronique à: [francois-xavier.boillat@eca-jura.ch](mailto:francois-xavier.boillat@eca-jura.ch).

Votre dossier sera traité en toute confidentialité.

[info@eca-jura.ch](mailto:info@eca-jura.ch) - [www.eca-jura.ch](http://www.eca-jura.ch)



Nous cherchons:

### Des enseignant-e-s spécialisé-e-s pour des remplacements dans les espaces pédagogiques de Bassecourt, Delémont et Porrentruy pour l'année scolaire 2014-2015

M<sup>me</sup> Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, tél. 032 421 16 13, secrétariat tél. 032 421 16 00.

Nous vous invitons à remettre votre dossier de candidature, jusqu'au 18 septembre 2014 à: Fondation Péréne, M<sup>me</sup> Patrizia Molo, responsable du secteur pédagogique, Ch. du Palastre 18, Case postale 2126, 2800 Delémont 2. Votre dossier comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie des diplômes et certificats de travail.

Davantage d'informations sur ces postes sont disponibles sur notre site internet: [www.perene.ch](http://www.perene.ch).

La Municipalité de Porrentruy met au concours les places suivantes:

#### Un-e apprenti-e employé-e de commerce

#### Un-e stagiaire EC 3+1 (MPC)

Entrée en fonction: août 2015.

**Renseignements:** si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Magali Voillat, Cheffe du service RPP, tél. 032 465 77 12, courriel: [magali.voillat@porrentruy.ch](mailto:magali.voillat@porrentruy.ch).

**Modalités de remise des candidatures:** les candidatures (lettre, CV et copies des bulletins scolaires) doivent être adressées au Service RPP avec la mention «APP», Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au **26 septembre 2014** (date de réception).

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Gouvernement

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone:

+41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
25.09.2014
- Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les questions doivent être envoyées par écrit au bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'art. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse)
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 14.10.2014, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
**Lieu:** Delémont - Jura - Suisse, **Remarques:** Sans indications
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**  
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**  
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**  
AVENIR 33 - DELÉMONT / 224.1 - ÉTANCHÉITÉ ET ISOLATION TOIT PLAT
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
AVENIR 33
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche  
**CFC:** 2241 - Etanchéités et revêtements de toits plats
- 2.5 Description détaillée du projet**  
AV33  
Construction d'un bâtiment scolaire pour le niveau secondaire II.  
Exécution du Bâtiment 1, de 5620 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux, toiture plate, structure mixte béton - bois, façade en ossature bois.  
Surface toiture: 41.42 m x 30.62 m = 1268 m<sup>2</sup>
- 2.6 Lieu de l'exécution**  
Rue de l'Avenir 33 - 2800 Delémont - Jura - Suisse (CH)
- 2.7 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**  
Oui  
**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou

les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis.

Seules sont prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

**2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non

**2.10 Délai d'exécution**

Début 15.12.2014 et fin 10.04.2015

**Remarques:** Pose 1<sup>re</sup> couche étanchéité du 15.12.2014 au 24.12.2014

Mise hors d'eau du bâtiment: avant le 24.12.2014

Fin travaux selon conditions météo, mais au plus tard le 10.04.2014

**3. Conditions**

**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.3 Conditions de paiement**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.6 Sous-traitance**

Autorisée sous certaines conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.7 Critères d'aptitude**

**conformément aux critères suivants:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.8 Justificatifs requis**

**conformément aux justificatifs suivants:**

Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

**3.9 Critères d'adjudication:**

**conformément aux indications suivantes:**

Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 14.10.2014

Prix: aucun

**Conditions de paiement:** Voir «autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres», point 3.13

**3.11 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.12 Validité de l'offre**

6 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)**Dossier disponible à partir du:** 03.09.2014 jusqu'au 14.10.2014**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Les documents peuvent également être obtenus sous forme papier auprès du bureau d'architecture Kury Stähelin Architectes SA, à l'att. de M. André Mota, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont (Jura, Suisse)

tél. +41 32 421 9660, fax +41 32 421 96 65, email: [andre.mota@kurystaehelin.ch](mailto:andre.mota@kurystaehelin.ch), contre paiement des frais effectifs.L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande de dossier sous forme papier.**4. Autres informations****4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Sans indications

**4.2 Conditions générales**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.4 Conditions régissant la procédure**

Selon conditions mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**4.5 Autres indications**

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargé sur la page jurassienne du SIMAP.CH

**4.6 Organe de publication officiel**

Journal Officiel du Canton du Jura

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal à 2900 Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Divers****Mise à ban**

La parcelle N° 2728 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 21 août 2014

La juge civile: Madeleine Poli Fueg

**Mise à ban**

La parcelle N° 2402 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 21 août 2014

La juge civile: Madeleine Poli Fueg

Société coopérative du Dojo Eric Haenni

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire, jeudi 18 septembre 2014, à 20 h, au Dojo à Delémont**

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations du président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 12 septembre 2013.
4. Rapport du président.
5. Rapport du caissier, des vérificateurs des comptes et approbation de ceux-ci.
6. Admissions/démotions.
7. Divers et imprévus.

Delémont, le 10 août 2014

La secrétaire: Sandrine Sanasi



**Dimensionnement d'installations photovoltaïques**  
Logiciel PV-SYST

**Public cible :**  
Planificateurs, concepteurs, chefs de projets, etc.

**Programme :**

- Introduction ;
- Démonstration ;
- Installation connectée au réseau ;
- Installation en îlot.

Cours effectué dans une salle informatique. Un ordinateur personnel n'est pas nécessaire.

**Coût :**  
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

**Date, lieu :**  
25.09.2014 – Yverdon  
13h30 – 17h30



**Programme détaillé et informations :**  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



## Aération des bâtiments

### Module 1

Choisir, concevoir, installer, exploiter

**MINERGIE®**

**Public cible :**  
Prioritairement les architectes, puis les ingénieurs et installateurs en ventilation peu ou pas expérimentés.

**Programme :**


- Introduction et exigences ;
- Confort et hygiène ;
- Conception, éléments clefs et choix ;
- Installation, entretien et exploitation

**Coût :**  
CHF 270.- (documentation et pause-café compris)

**Date et lieu :**  
29.09.2014 - Yverdon  
13h15 – 17h30



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



## Enveloppe du bâtiment

### Quels matériaux pour quelles applications ?


**Public cible :**  
Entreprises de construction, architectes, bureaux d'ingénieurs, marchands de matériaux.

**Programme :**

- Isolation des murs
- Chapes et cloisons intérieures
- Toitures en pentes
- Toitures plates

**Coût :**  
CHF 100.- (documentation et pause-café comprises)

**Dates, lieu :**  
10.09.14  
Châtel-St-Denis  
14h00 – 16h45



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



## Standards Minergie dans la planification de l'éclairage

### Module 1 – Bases et paramètres d'optimisation

**MINERGIE®**

**Public cible :**  
Planificateurs en éclairage, planificateurs en électricité, planificateurs en énergie, chefs de projet du bâtiment, architectes et représentants de maîtres d'ouvrage.

**Programme :**

- Nouvelles normes SIA 380/4 et standard Minergie pour l'éclairage
- Influence des paramètres
- Influence du design des installations d'éclairages
- Optimisation des performances énergétiques

**Coût :**  
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

**Date et lieu :**  
18.09.2014 - Yverdon  
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



## Installations solaires thermiques

### Cours de base

**SWISSOLAR**

**Public cible :**  
Prioritairement les installateurs en installations techniques du bâtiment, puis toute personne intéressée par le solaire thermique et ses composants.

**Programme :**

- Composants d'une installation thermique
- Construction de l'installation complète
- Différentes installations solaires Intégration aux installations traditionnelles du bâtiment
- Installations combinées chauffage/eau chaude
- Compléments du dimensionnement
- Installations plus complexes

**Coût :**  
CHF 950.- (documentation et pause-café comprises).  
Réduction pour les membres Swissolar et Pros du solaire®.

**Dates, lieu :**  
30.09. + 01.10.14 – Yverdon  
8h15 – 17h00



Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Standards Minergie :  
Bases et exigences**

**MINERGIE®**

**Public cible :**  
Architectes, entreprises générales, planificateurs.

**Programme :**

- Exigences de base
- Exemple de rénovation
- Exigences supplémentaires
- Procédures et dossier de demande de certificat
- Certification en ligne

**Coût :**  
CHF 270.- (documentation et pause-café compris)

**Date et lieu :**  
24.09.14, Yverdon  
13h30 – 18h00



**Programme détaillé et informations :**  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Logiciel Polysun 6  
Dimensionnement d'installations  
solaires thermiques**

**Public cible :**  
Planificateurs, concepteurs, chefs de projets, etc.

**Programme :**

- Introduction ;
- Démonstration ;
- Eau chaude sanitaire ;
- Système combiné.

Cours effectué dans une salle informatique. Un ordinateur personnel n'est pas nécessaire.

**Coût :**  
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

**Date, lieu :**  
29.09.14 – Yverdon  
13h30-17h30



**Programme détaillé et informations :**  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Standards Minergie :  
Dossier de certification  
Etude de cas**

**MINERGIE®**

**Public cible :**  
Ingénieurs et bureaux techniques.

**Programme :**

- Théorie
- Exercices sur ordinateur (ordinateur personnel nécessaire)

**Coût :**  
CHF 580.- (documentation et pause-café comprises)

**Date et lieu :**  
26.09.2014, Yverdon  
8h30 – 12h00 et  
13h30 – 17h30



**Programme détaillé et informations :**  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Protection solaire  
et rafraîchissement**

**MINERGIE®**

**Public cible :**  
Prioritairement les ingénieurs et installateurs en ventilation-climatisation. Ensuite, les architectes qui désirent comprendre ce domaine.

**Programme :**

- Normes, législation ;
- Conditions de base et rafraîchissement naturel ;
- Comment rafraîchir en consommant peu d'énergie ;
- Exemples ;
- Présentation sommaire des outils informatiques.

**Coût :**  
CHF 270.- (documentation de cours et pause-café comprises).

**Date, lieu :**  
30.09.2014 – Yverdon  
13h15 – 17h30



**Programme détaillé et informations :**  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Autorisation limitée d'installer  
selon l'art. 14 OIBT**  
Cours de préparation à l'examen (ESTI)

**Public cible :**  
Electriciens ou professions apparentées (installateurs techniques, techniciens/installateurs d'installations photovoltaïques), désirant obtenir une autorisation limitée d'installer selon l'art.14.

**Programme :**


- Préparation selon les directives d'examen.

**Coût :**  
CHF 2'500.- (documentation, pause-café et repas de midi compris)

**Dates, lieu :**  
24-25-26.09 + 09-10.10.14 – Yverdon  
8h30 – 16h30



 Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)



**Norme SIA 380/1**  
**Edition 2009**


**Public cible :**  
Architectes, ingénieurs, bureaux techniques


**Programme :**

- Aspects légaux
- Bases théoriques
- Normes SIA 380/1, édition 2009
- Dossier énergie

**Coût :**  
CHF 270.- (documentation et pause-café comprises)

**Date, lieu :**  
17.09.14, Yverdon  
13h30 – 17h30



 Programme détaillé et informations :  
sur [www.fe3.ch](http://www.fe3.ch) (Formation)  
ou auprès du Bureau EHE SA  
tél. 026 309 20 91, [info@fe3.ch](mailto:info@fe3.ch)